

Séance du lundi 15 juin 2015

L'an deux mil quinze

Et le quinze juin

à 20 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

Etaient présents : EDON Dominique, CHAUSSEE Annick, VOTAVA Nadine, COURTIN Élisabeth, PINCONNET Gilles, LAMY Christophe, DE MEYERE Patrick, ROTTIER Corinne, AVIGNON Damien, GUEHO Sigrid, LEGRAND Anthony, BLUTEAU Sandra, PATAULT Florie, MONTAROU Lionel

Absents excusés : Néant

absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Nadine VOTAVA conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

RENOUVELLEMENT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION C.A.E.

2015 - 39

Vu la délibération n° 2014-71 du 28 août 2014 pour le recrutement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le renouvellement du contrat unique d'insertion C.A.E. de l'agent de service polyvalent à temps non complet à raison de 29 heures de travail par semaine (rémunération annualisée à 22,86 soit 22 heures 50 minutes par semaine), pour une durée de 1 an à compter du 02 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2008-1249 du 01 décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés.

Décidé d'adopter la proposition de Monsieur le Maire pour le renouvellement du contrat unique d'insertion C.A.E. de l'agent de service polyvalent à temps non complet à raison de 29 heures de travail par semaine (rémunération annualisée à 22,83 soit 22 heures 50 minutes par semaine), pour une durée de 1 an à compter du 02 septembre 2015.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION C.A.E.

2015 - 40

Vu la délibération n° 2014-70 du 28 août 2014 pour le recrutement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat unique d'insertion C.A.E. occupé actuellement pour un agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 28 heures de travail par semaine, propose de ne pas renouveler le contrat C.A.E. de l'agent technique polyvalent qui prend fin le 1er septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décidé d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de ne pas renouveler le contrat unique d'insertion C.A.E. de l'agent technique polyvalent qui prend fin le 1er septembre 2015.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

**AVIS SUR LE PROJET
P.L.U. DE CONNERRE**

2015 - 41

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Commune de Connerré en séance plénière du 9 avril 2015 a arrêté le projet de plan local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la délibération de la commune de Connerré n° PR09042015-Ib en date 9 avril 2015 arrêtant le projet et bilan de la concertation du Plan Local d'Urbanisme.

Donne un avis favorable au projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Connerré.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux travaux de renouvellement des branchements d'eaux usées rue des Lilas, une demande de subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les travaux de renouvellement des branchements d'eaux usées rue des Lilas..

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association « Bougé Bougé » sollicite le renouvellement de l'utilisation de la salle polyvalente pour des cours de ZUMBA le mercredi soir sur la commune, une nouvelle convention sera établie et fixer les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la délibération n° 2014-64 du 28 août 2014 pour l'utilisation de la salle polyvalente par l'association « BOUGE BOUGE »,

Vu la convention en date du 8 septembre 2014 pour l'utilisation de la salle polyvalente du 10/09/2014 au 01/07/2015,

Accepte le renouvellement de l'utilisation de la salle polyvalente les mercredis soir pour des cours de ZUMBA à l'association « BOUGE BOUGE »

Fixe les tarifs pour l'utilisation de la salle polyvalente comme suit :

15 € par semaine pour les cours adultes

5 € par semaine pour les cours enfants (jusqu'à 12 ans)

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION
L'AGENCE DE L'EAU**

2015 - 42

**RENOUVELLEMENT DE
L'UTILISATION DE LA
SALLE POLYVALENTE
PAR L'ASSOCIATION
« BOUGE BOUGE »**

2015 - 43